

MONTHOIRON - COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2014

I/ Projet de nouveau découpage des cantons de la Vienne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de nouveau découpage des cantons de la Vienne.

Ainsi, 21 chefs-lieux de cantons seraient supprimés (19 au lieu de 38). Le département serait découpé en 19 secteurs représentés par des binômes homme-femme.

Hors Poitiers et Châtellerauld, il resterait 8 chefs-lieux de cantons pour l'ensemble de la Vienne en 2015 : Chauvigny, Civray, Jaunay-Clan, Loudun, Lussac-les-Châteaux, Lusignan, Montmorillon et Vivonne.

La carte représentant les nouveaux cantons est présentée à l'ensemble du conseil municipal pour étude et discussion.

Ainsi, il apparaît de grandes inégalités entre les cantons. La commune de Monthoiron étant rattachée au canton de Chauvigny, se trouvera encore plus isolée de Châtellerauld, ville centre de l'agglomération dont elle fait partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis défavorable à ce projet de découpage des cantons de la Vienne

II/ Proposition financière société PARITEL : modification installations téléphoniques et abonnements

La société PARITEL, basée à Poitiers, a étudié les dépenses actuelles de la commune au niveau de la téléphonie. Elle propose ainsi à la commune de Monthoiron de « dynamiser » son accueil téléphonique, de regrouper certaines lignes et de supprimer certains abonnements Orange.

Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé de demander des devis à d'autres prestataires (Orange, par exemple) et de se renseigner sur l'entreprise PARITEL.

La décision finale sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

III/ Sorégies :

- bilan des consommations 2012

Suite à une rencontre avec M. Le Maire et M. ALADAVID de la Sorégies, le bilan des consommations de 2012 est exposé aux élus. Les consommations électriques concernant les bâtiments communaux et l'éclairage public restent stables.

- éclairage public

Des simulations financières sont présentées aux élus pour diminuer le coût de l'éclairage public. La solution n°1 semble la plus appropriée avec une extinction de l'éclairage à 22h30 et un allumage à 6h30. La commune pourrait ainsi économiser 311 €HT par an.

Avant toute prise de décision, le Conseil Municipal souhaiterait savoir s'il est possible, pour la Sorégies, de mettre en place des horaires d'été avec extinction à 23h00 et à 22h00 pour l'hiver.

La décision finale sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

- budget électricité à prévoir pour 2014 :

- comptage du Bourg : 5 100€
- comptage EP Entraigues : 6 400€

IV/ Subvention course cycliste de Monthoiron

Cette année, l'Avenir Cycliste Châtelleraudais demande une subvention pour l'organisation de la course cycliste de Monthoiron qui avait lieu en Mars.

La commune participe déjà financièrement à la course cycliste du canton de Vouneuil qui aura lieu le samedi 31 mai au départ de Bonneuil-Matours (300€ de subvention en 2013).

La décision sera prise lors du vote du budget 2014.

V/ Rythmes scolaires : proposition d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2014

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 définissant les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 février 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu les résultats de l'enquête distribuée aux parents,

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 8 novembre 2013,

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par le maire et/ou le conseil d'école, et après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2014 :

1. Horaires scolaires – Projet

Temps scolaires :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h45
- mercredi de 9h00 à 12h00

Temps d'activités périscolaires :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15h45 à 16h30

2. Organisation périscolaire

L'organisation du temps périscolaires fera l'objet d'une décision qui sera arrêtée après les prochaines élections municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Approuver cette proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école de Monthoiron applicable à la rentrée scolaire 2014/2015
- Soumettre cet avis à la DASEN

VI/ Attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instituer, au regard du principe de parité avec les agents de l'État, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures au profit de l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie.

Il peut ainsi être institué au profit des cadres d'emploi de la filière administrative, le principe du versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures conformément aux dispositions des textes réglementaires la régissant et dans la limite du crédit global budgétisé au titre de l'exercice.

A titre de précision, les montants annuels de référence peuvent connaître une variation suivant un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'instituer l'indemnité susmentionnée à l'agent relevant du cadre d'emploi de la filière Administrative - Grade : Adjoint Administratif Principal 2° Classe, exerçant les fonctions de secrétaire de mairie
- que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2014
- que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

VII/ Inscriptions budgétaires – BP 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2014.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget 2014 les factures suivantes :
 - Remboursement frais de mise à disposition bureau d'études de la CAPC, compte 2315 - opération 83, d'un montant de 1 662.62 € TTC

VIII/ Vie des Commissions

- point sur réunion bibliothèque
- rencontre avec le personnel pour notation

IX/ Informations et questions diverses

- CHEMINS RURAUX :
 - * entretien / remise en état de certains chemins (Chemin des Forts, Allée de Beauvais)
 - * lancement de la procédure d'aliénation de certains chemins ruraux